

Table des matières

1. Objet.....	1
2. Rappels.....	1
2.1. Statuts - RI.....	1
2.2. Découpage.....	2
2.3. Site Internet (www.mines-plus.org).....	2
3. Les différents types de groupe.....	2
4. Elections.....	2
4.1. Candidats et électeurs.....	2
4.2. Modalités.....	3
4.3. Durée du mandat.....	3
4.4. Relation avec le Conseil d'Administration.....	3
5. Fonctionnement.....	3
5.1. Financement.....	3
5.2. Organisation des événements.....	3
6. Rôles des délégués.....	4
6.1. Animer – Organiser.....	4
6.2. Relations avec les autres associations.....	4
6.3. Engagement de l'Amicale.....	5
6.4. Engagement du groupe/délégué.....	5

1. Objet

Les statuts et le règlement intérieur (RI) ayant été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 08/01/2021, ce document vise à préciser le nouveau fonctionnement des groupes.

2. Rappels

Pour faciliter la prise en compte des différents articles des statuts et RI, ces derniers sont rappelés ci-dessous, ainsi que les découpages existants.

2.1. Statuts - RI

Statuts 2 : *L'organisation de groupes régionaux, internationaux, professionnels et thématiques.*

La mise en place d'un réseau de correspondants au sein de son conseil d'administration pour l'animation des groupes régionaux, internationaux, professionnels et thématiques.

Règlement Intérieur 6 : *La répartition des groupes régionaux, internationaux, professionnels ou thématiques est proposée par le bureau, approuvée par le conseil d'administration et portée à la connaissance de la plus prochaine assemblée générale.*

Les délégués et délégués suppléants des groupes sont désignés à main levée lors d'une réunion des groupes, pour une durée de trois ans, renouvelable.

Les modalités de fonctionnement sont celles définies à l'article 3-4.

Règlement Intérieur 3.4 : *Le conseil d'administration arrête les modalités de création et de fonctionnement des groupes régionaux, internationaux, professionnels ou thématiques prévus à l'article 13-2 des statuts. Ces modalités seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.*

Statuts 13-2 :Le déploiement d'activités de l'Association peut être relayé par les groupes régionaux, internationaux, professionnels ou thématiques.

Ces groupes n'ont pas de personnalité morale, ils sont créés ou supprimés par délibération du conseil d'administration qui en rend compte à la prochaine assemblée générale.

Ils comprennent les membres et les amis de l'Association rattachés territorialement ou au regard de leur branche d'activité professionnelle ou thématique aux dits groupes.

Chaque groupe désigne un délégué et un délégué suppléant qui sont les interlocuteurs privilégiés du conseil d'administration et du bureau.

Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de ces groupes.

Statuts 16 : Chaque groupe régional, international, professionnel ou thématique, doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association.

2.2. Découpage

Le découpage des régions, en France, a été défini avec les autres associations Mines + (IMT Nord Europe Alumni, IMT Mines Albi Carmaux Alumni).

Ce découpage a été révisé récemment. Le modifier à nouveau n'est pas une priorité.

Pour le reste du monde, les pays sont assimilés à une région (groupe international).

- Un groupe régional/international est constitué, par défaut, à partir de l'adresse des membres, cependant chaque membre peut s'inscrire dans d'autres groupes s'il le souhaite.
- Un groupe régional/international est constitué des membres de toutes les associations, (accès aux membres d'une association s'effectue à partir d'un tri (ou un filtre)).
- Un groupe professionnel ou thématique est constitué par l'inscription volontaire du diplômé,

2.3. Site Internet (www.mines-plus.org)

Le site internet offre pour chaque groupe (régional, international, professionnel ou thématique), un espace pour communiquer sur leur activité.

Chaque responsable de groupe peut, si les droits lui ont été octroyés, gérer cet espace et accéder à ses membres.

3. Les différents types de groupe

1. Groupes Régionaux : découpage de la France en régions.
2. Groupes Internationaux : chaque pays est considéré comme une région.
3. Groupes Professionnels ou thématique : regroupement par centre d'intérêt de plusieurs membres (Génie civil, IT, Logistique, ..., randonnée, œnologie...).

4. Elections

4.1. Candidats et électeurs

Ils doivent être à jour de leur cotisation au moment du vote et pour :

- groupe régional/international avoir leur domicile dans la zone du groupe
- groupe professionnel/thématique être inscrit dans le groupe concerné (depuis plus d'un an)

4.2. Modalités

L'élection s'effectue à main levée durant une réunion du groupe. Ce vote peut avoir lieu en visio-conférence - notamment pour les groupes professionnel/thématique du fait de la potentielle non proximité géographique.

Les membres du groupe seront informés de la réunion, un mois à l'avance, durant laquelle l'élection des Délégués et Suppléants sera faite.

Les candidats pourront se faire connaître au préalable, dans ce cas l'invitation à la réunion précisera leur nom.

En l'absence de candidat de façon préliminaire, un candidat pourra se présenter lors de la réunion.

Le délégué diffuse à l'administrateur en charge de ce sujet et aux permanents de l'association, le résultat de l'élection.

4.3. Durée du mandat

Il est de 3 ans, renouvelable.

Le conseil d'administration peut demander à remplacer un délégué et initier une nouvelle élection si le délégué n'anime pas sa région.

En cas de vacance, un suppléant fait fonction de délégué.

4.4. Relation avec le Conseil d'Administration

Un administrateur de la Commission Communication sera le contact privilégié des délégués pour les représenter au sein du CA pour toutes questions pouvant intervenir en dehors du fonctionnement courant. Son nom sera mis à disposition sur le site internet de l'association afin que chacun puisse en avoir connaissance à tout moment.

5. Fonctionnement

5.1. Financement

- Le groupe n'étant pas une personne morale, il ne peut détenir de compte financier.
- La comptabilité de groupe est nécessaire, elle sera tenue par l'administration de l'amicale à Alès.
- Les conséquences :
 - seule l'amicale peut prendre des engagements financiers (commande, acompte, paiement de factures).
 - le paiement (et l'inscription) de la participation aux événements par les membres devra se faire auprès de l'amicale (inscription en ligne avec paiement immédiat par CB ou confirmation par envoi de chèque).
- Le prix de participation aux événements sera de manière générale, sans que ce soit une règle d'application stricte, et en fonction des discussions sur l'harmonisation de financement au sein de Mines+ :
 - cotisant : prix coûtant
 - non-cotisant : prix coûtant augmenté d'une commission de 10 % arrondie à l'euro supérieur (dans la limite de 5€).

5.2. Organisation des événements

Tous les aspects administratif et financiers des événements sont gérés par l'amicale à Alès :

- publication des invitations (courriel, site internet)
- encaissement des paiements
- relance
- suivi des inscriptions
- paiement des prestataires

Les délégués initient et réalisent avec l'Amicale l'organisation des événements.

6. Rôles des délégués

6.1. Animer – Organiser

Faire vivre l'Amicale dans son groupe.

Animer/Organiser des activités ayant pour objet de dynamiser le réseau.

Les délégués pourront avec l'aide des délégués suppléants découper leur région en plusieurs zones afin d'organiser des événements proches du lieu de résidence des diplômés, ainsi permettre à tous de participer sans que la distance soit un frein.

Il a été de coutume, pour les groupes régionaux, d'organiser à minima :

- Une sortie de printemps
- Une Sainte Barbe (la patronne des mineurs)
- 2 autres activités

Ces événements sont organisés par les délégués selon les modalités qui leur semblent les plus adaptées pour attirer les membres.

Au-delà, il est suggéré d'organiser des événements réguliers, par exemple :

- Afterwork
- Soirée à thème
- Conférence (aujourd'hui il y a, en plus, la possibilité de diffuser via Internet, Webinar...)
- Découverte du patrimoine d'une région/d'une ville...
- Conférence, table ronde ...
- Rencontre régionale dans des lieux différents pour attirer les voisins
- Visite entreprise
- Réunion de promo
- Aider à la connexion des diplômés du même secteur
- ...

La mise en place de ces événements peut être faite en collaboration avec les partenaires de historiques (Mines+, Intermines,...), mais aussi avec toutes autres structures pouvant apporter un intérêt au thème que l'on veut traiter (APEC, Coach Emploi, Bureau Contrôle, Administration, ...).

6.2. Relations avec les autres associations

Nombres d'événements pourront être organisés avec d'autres associations :

- au sein de Mines+
- avec Intermines
- avec les associations IMT
- avec la Fondation IMT
- avec toutes autres associations
- ...

Soit :

- à l'initiative des délégués
- à l'invitation d'une association externe

Dans le cas où les autres associations font partie de Mines+, l'événement sera " publié " par Mines+, sa gestion étant réalisée par l'association initiatrice.

Le nombre de participants aux événements est en moyenne très bas. Si nous souhaitons disposer d'une audience significative lors de certains événements, la collaboration avec d'autres associations s'impose.

A cet effet, il est proposé :

- de se synchroniser avec les associations Mines+ sur le plus d'événements possible (ce qui nous donnera une meilleure représentation au sein de l'IMT).

- Définir le même fonctionnement pour tous les membres Mines+.
- Planifier entre les associations pour éviter la collision de 2 événements.
- Répartition de l'organisation entre les délégués/président de groupe de chaque association (exemple : Sainte Barbe-Nord Europe, Printemps-Alès, Visite Entreprise-Albi, ...).
- De prendre contact au niveau national avec Intermines (nous collaborons déjà pour le Service Emploi Carrière) pour évaluer avec les possibilités dans les régions et quels seraient les contacts.
- Que chaque délégué, en fonction de ses relations, établisse des collaborations dont il informera le CA (avec d'autres associations Alumni, des organismes de formations, des manifestations sportives/professionnelles,...). Toutes les idées étant bonnes !!

6.3. Engagement de l'Amicale

L'Amicale met à disposition des groupes le personnel de l'Amicale (Groupe Communication Réseaux) pour l'organisation des événements :

- création de l'événement dans l'agenda de l'Amicale
- envoi des invitations (courriel et courrier)
- gestion des inscriptions
- suivi des paiements
- relation avec les prestataires (réservation, acompte, paiement,...)
- fourniture au délégué de la liste des participants
- in fine, toutes les opérations qui peuvent être réalisées par le personnel en relation avec le délégué.

6.4. Engagement du groupe/délégué

Le groupe s'engage à fournir :

- pour chaque événement un compte-rendu avec photos (si possible) pour publication sur tous les supports permettant d'informer l'ensemble des diplômés (Site internet, journaux, newsletter, ...).
- pour l'année un bilan de son activité, par exemple
 - nombre d'événements réalisés
 - nombre de participants
 - ...